
RECOURS EN NOTATION CADRE C

FILIERE GESTION PUBLIQUE

Il est rappelé que seules les notes et appréciations portées par le notateur final constituent la NOTATION.

Le recours n'est recevable que sur :

- la note chiffrée
- les appréciations portées par le notateur final ainsi que les éléments figurant dans le compte rendu de l'entretien d'évaluation.

Dans ces conditions, la fiche de notation (fiche synoptique) ne peut en aucun cas faire l'objet d'un recours.

Le 9 novembre 2010 a eu lieu la Commission Administrative Paritaire Locale N°3 – Agents d'administration. Cette commission s'est réunie sous la présidence de M. GEORGES CONSOLO, Trésorier Payeur Général du Var.

- Notés à +0,06 : 51 agents avec une incidence budgétaire
 - Notés à +0,02 : 77 agents avec une incidence budgétaire
- Réserve constituée : 4 x 1 mois

10 recours étaient déposés.

- quatre dossiers ont obtenu une évolution de +0,02 ;
- un dossier, à l'échelon terminal, a obtenu une évolution de note à +0,02 ainsi qu'une modification des appréciations ;
- un dossier ayant une bonification de 0,02 a été maintenu ;
- trois dossiers ayant une bonification de 0,01 ont été maintenus ;
- un dossier ayant obtenu une note de - 0,01 a été relevé à 0,00 ;

Les représentants Force Ouvrière VAR : Philippe VENTURE (Titulaire) ; Jocelyne CERVEAU (titulaire) ; Stéphanie BOMY (suppléante) ; Silvia AUTRAN , Martine GUENAI (Expertes).